



COMPTE ADMINISTRATIF 2018

SYNTHESE FINANCIERE - BUDGET VILLE

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune brignais.fr

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Il retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Le compte administratif s'apparente au bilan financier du Maire qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Ainsi, sur l'exercice 2018, le compte administratif de la Ville se présente de la manière suivante :

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	14 145 004.70	g	15 430 597.54
	Section d'investissement	b	6 157 328.92	h	4 807 144.64
			=		=
TOTAL (réalisations + reports)			20 302 333.62 =a+b+c+d		20 237 742.18 =g+h+i+j

I. La section de fonctionnement :

A. L'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement :

Type de mouvement	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	% variation réalisé 2018-2017
REEL	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 215 055,34	2 062 462,51	-6,89%
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 392 598,99	6 176 505,95	-3,38%
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	768 044,35	775 254,56	0,94%
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 785 977,32	2 951 494,72	5,94%
	66	CHARGES FINANCIERES	103 624,54	88 599,88	-14,50%
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 024,19	30 541,85	204,68%
		Somme :	12 275 324,73	12 084 859,47	-1,55%

1. Les dépenses de gestion des services :

a) Les charges à caractère général :

Pour rappel, les charges à caractère général regroupent les achats de fournitures ou prestations de services tels que : énergie-électricité, combustibles, carburants, fournitures scolaires, entretien de matériel et terrain...

Ces charges sont en baisse par rapport à l'année 2017 à hauteur de - 6.89 %. Elles atteignent donc 2 062 462.51 € pour l'exercice 2018. Cela se justifie par différents points :

- Des dépenses ponctuelles ont eu lieu en 2017 en lien avec la conformité aux normes comme l'analyse de la qualité de l'air dans les écoles, la location de blocs bétons pour la sécurisation des manifestations qui ont eu lieu dans le parc de l'Hôtel de Ville...
- D'autres dépenses ont concerné des actions spécifiques à 2017 qui ne sont pas renouvelées en 2018 ou à une moindre échelle : un projet sur la « gouvernance » intégrant élus et agents territoriaux a eu lieu en 2017, comme le nettoyage du béton désactivé du centre-ville par un système haute pression, ou encore l'anniversaire des 30 ans du jumelage avec Hirschberg et des 70 ans de parrainage avec Schweighouse.

- De plus la mise en concurrence de nos prestataires par le biais des marchés publics sur les domaines de l'assurance, de la vérification des équipements thermiques et des équipements de sécurité a permis de réaliser à nouveau des économies.

A noter que d'autres actions ont été menées par la collectivité en 2018 parmi lesquelles on retrouve :

- Au niveau des manifestations : le 15ème anniversaire de jumelage avec Ponsacco, les 30 ans de la médiathèque, la projection de la Coupe du monde de football sur le site de l'ancienne piscine.
- L'inauguration de plusieurs sites : la rénovation de la salle de spectacles au Briscope, la réhabilitation du gymnase Minssieux, ainsi que les nouveaux locaux de la plateforme emploi situés dans le nouveau quartier des Pérouses.
- La tempête du 15 juillet 2018 qui a nécessité l'intervention en urgence d'une entreprise d'élagage pour réparer les dégâts causés
- La mise en place d'un parking provisoire côté quartier de la Gare
- La mise en conformité à la nouvelle réglementation sur la protection des données
- L'ouverture d'une classe « ULIS » (unité pour l'inclusion scolaire) au sein du groupe scolaire Claudius Fournion

accueillant des élèves porteurs de handicap

- Le développement d'un plan de propreté urbaine avec notamment la mise en place de bornes canines ou de WC publics

b) Les charges de personnel et frais assimilés :

La masse salariale de l'exercice 2018 a diminué de 3.38 % entre 2017 et 2018.

Parmi les mouvements de masse salariale, on peut souligner que :

- le service informatique a été mutualisé pour les communes de Brignais, Chaponost et la Communauté de communes de la Vallée du Garon au 1^{er} janvier 2018.
- La commune a repris en gestion directe le service politique de la ville au 1^{er} avril 2018 avec une refacturation du service à la CCVG qui reste compétente en la matière
- La nouvelle gestion des dossiers de demandes de cartes d'identité et passeports sur le site de l'Hôtel de Ville a nécessité l'emploi d'un agent à temps non complet à l'accueil
- Les mouvements de personnels tel que les mutations ou départ en retraite ont permis des réorganisations de différents services, notamment la médiathèque ou le service aménagement et urbanisme

Nota, en 2018, il n'y a pas eu d'élections contrairement à 2017, ce qui a également permis quelques économies.

c) Autres charges de gestion courante :

Les autres charges de gestion courante recouvrent les participations versées aux personnes publiques mais également les subventions attribuées aux personnes privées dont les associations. Elles sont en hausse de 5.94%.

Parmi les participations versées aux personnes publiques, on retrouve :

- Les subventions versées aux budgets annexes :

Pour le budget de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais, la subvention de fonctionnement est restée stable à hauteur de 559 000 €.

Le Centre communal d'action sociale a vu sa subvention 2018 augmenter puisque la collectivité a mis en place pour plus de transparence la refacturation du personnel de la ville mis à disposition au CCAS. Cette valorisation de la mise à disposition du personnel est d'environ 74 000€. De plus, il faut compter l'intégration d'un poste d'assistante administrative en coordination. Au total, la subvention s'élève à 529 900€ contre 433 500€ en 2017.

La résidence des Arcades a eu besoin d'un financement de la commune à hauteur de 140 600€ pour l'exercice 2018 contrairement à 2017, où le budget était en équilibre. La mise à disposition du personnel de la ville au Arcades s'élève à environ 60 000 €. Les 80 000 € restants se justifient par différentes opérations, dont les travaux de reprise de l'étanchéité du hall d'entrée, le remplacement d'une tourelle de désenfumage ou encore le changement du logiciel de facturation auxquelles il faut ajouter une baisse de recette du « forfait soins » versé par l'Agence Régionale de la Santé en lien avec l'absence sur une période de recrutement d'un personnel soignant.

- Les participations versées aux syndicats auxquels adhère la commune, ont diminué de 49%. Cette baisse est surtout due à la compétence Gemapi (gestion des milieux aquatique et prévention des inondations) qui a été transférée par la loi Maptam du 27 janvier 2014 aux intercommunalités. Ainsi, la Communauté de communes a pris en charge cette compétence sans participation financière des communes membres.

Concernant les subventions aux personnes privées, essentiellement les associations, celles-ci sont en hausse de 0.98 %. Elles atteignent 946 327.72 €.

2. Les autres dépenses :

a) Les atténuations de produits

Il s'agit :

- du prélèvement réalisé par l'Etat sur les communes qui n'atteignent pas le seuil des 25% de logements sociaux. Ce prélèvement est basé sur le potentiel fiscal par habitant de la commune. La ville de Brignais atteint 21.19% au 1^{er} janvier 2017 (contre 21.24 % au 1er janvier 2016) de logements sociaux et a été pénalisée de 63 259.56 € à ce titre.
- du fonds de péréquation communal et intercommunal géré par l'Etat. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. En 2018, la somme prélevée pour la commune est de 711 995 € contre 707 413 € en 2017.

b) Les charges financières

Les charges financières de la commune sont en baisse de 14.50% grâce à la gestion active de la

dette. Le panier de l'encours de dette est réparti de façon équitable entre les prêts à taux fixes (qui représentent 51% de l'encours de dette et 8 prêts sur 11) et à taux variables (49% de l'encours de dette et 3 prêts sur 11). Au 31/12/2018, la commune a un encours s'élevant à 4 134 420,77 €, soit 357 € par habitant.

Le vieillissement de la dette de la commune permet également de réduire les intérêts versés en remboursant plus de capital.

c) Les charges exceptionnelles

Parmi les charges exceptionnelles on retrouve entre autres des remboursements de la commune en lien avec des sinistres dont elle est responsable notamment la part franchise, des annulations de titres sur exercices antérieurs à la suite d'erreurs de montant et de tiers, la régularisation d'écritures comptables de comptes anormalement débiteurs, le versement d'intérêts moratoires pour retard de paiement de factures aux fournisseurs, les frais de remise de prix décernés aux élèves de CM2 entrant au collège.

B. L'évolution des principales recettes réelles de fonctionnement

Type de mouvement	Code Chapitre	Libellé Chapitre	Réalisé 2017	Réalisé 2018	% variation réalisé 2018-2017
REEL	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	81 079,83	77 357,39	-4,59%
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	507 796,91	685 467,77	34,99%
	73	IMPOTS ET TAXES	11 896 256,31	11 727 971,25	-1,41%
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 242 004,02	1 114 000,12	-10,31%
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	198 388,55	119 431,82	-39,80%
	76	PRODUITS FINANCIERS	9 252,44	8 541,73	-7,68%
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	905 343,93	878 159,78	-3,00%
		Somme :	14 840 121,99	14 610 929,86	-1,54%

1. Les recettes de gestion

a) Les produits des services

Les produits des services regroupent les recettes des usagers des différents services proposés sur la

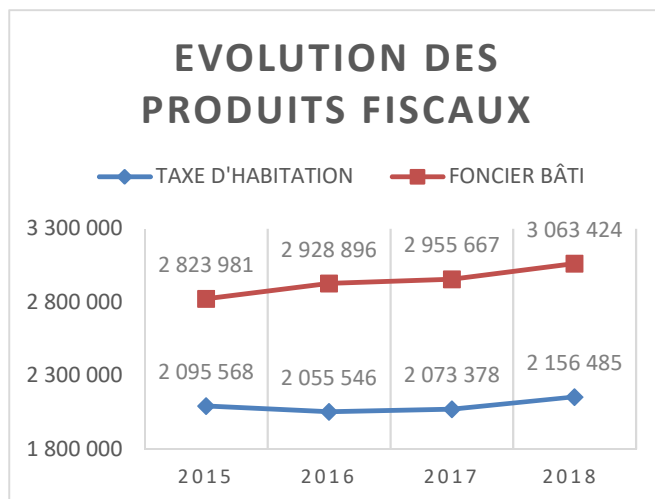
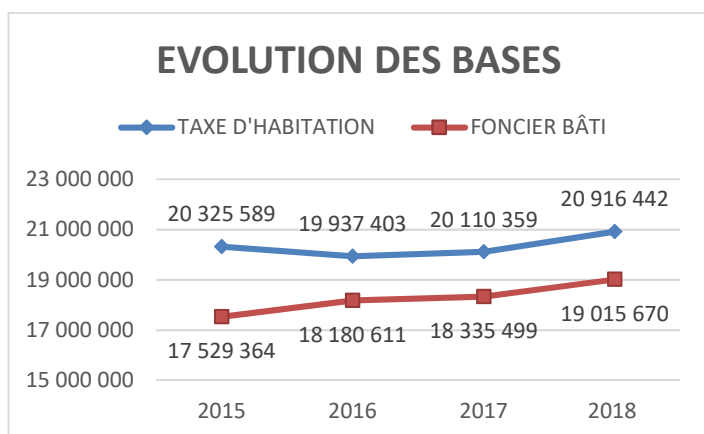
commune mais aussi la mise à disposition de personnel à d'autres collectivités. Elles sont en hausse de 34.99% soit 177 000 € environ. Cette hausse est surtout due à la valorisation pour la première année de la mise à disposition du personnel au budget du CCAS et de la Résidence

autonomie les Arcades pour 134 000 €. De plus au 1^{er} avril 2018, la commune a repris sous forme de gestion de service, la « politique de la ville », compétence transférée de droit à la Communauté de Communes de la Vallée du Garon. De ce fait, la commune doit refacturer ce service à l'intercommunalité à l'euro près. Pour 2018, l'estimation du coût est de 52 000 €.

Parmi les recettes les plus importantes, on retrouve les prestations de restauration scolaire et des activités périscolaires (354 000 €), la refacturation à la résidence des Arcades de la préparation des repas du restaurant (58 000 €), les redevances d'occupation du domaine public versées par les fournisseurs d'énergie (26 000 €), les concessions cimetières (23 000 €) ou encore de recettes de médiathèque (15 000 €).

b) Impôts et taxes

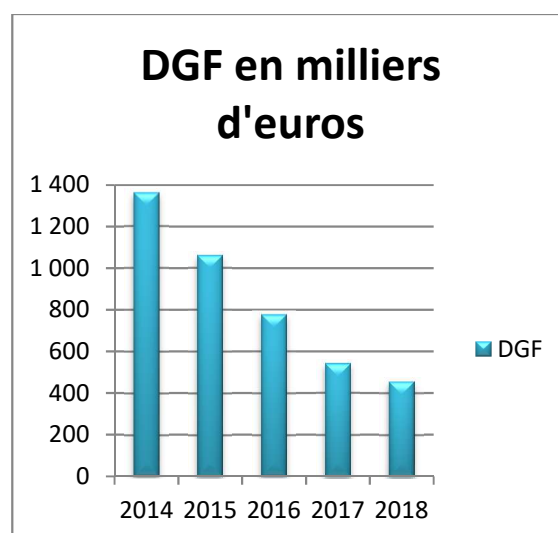
La commune a maintenu ses taux communaux pour l'année 2018. La hausse des recettes fiscales est donc liée à une hausse des bases de la fiscalité directe locale qui peut être soit physique (plus de logements sur la commune), soit mécanique (l'Etat revalorise chaque année la valeur locative des biens, de 1.2% en 2018, mais agit également sur les exonérations et abattements fiscaux)



Les taxes sur les droits de mutations sur la commune ont également augmenté de 33 000 €.

L'attribution de compensation et la dotation de solidarité versée par la CCVG ont diminué en 2018 au global de 368 000€. La prise en charge par les communes membres du fonds de péréquation intercommunale et communal n'est plus compensé pour partie par la CCVG et le service commandes publiques et affaires juridiques qui a été mutualisé, a été refacturé pour la première année aux communes.

c) Dotations, subventions et participations



Les dotations perçues sont en baisse de 10.31% soit 128 000 €. Cette baisse est surtout due aux coupes budgétaires de l'Etat. La commune qui percevait encore en 2014, 1 360 380 € de dotation globale de fonctionnement, n'a perçu en 2018 que 455 318 €.

Il est à noter qu'en 2019, elle ne sera plus que de 361 291 €

Concernant les participations de la Caisse d'allocations familiales au titre du contrat enfance jeunesse, la recette est quasi-constante avec 431 210.62 € versés en 2018 contre 438 004.56 € en 2017. Parmi les actions financées par la CAF, on retrouve les accueils de loisirs à destination des jeunes 12-14 ans, les actions liées au handicap, les structures de la petite enfance...

Concernant le fonds départemental de la taxe professionnelle, la commune n'y est plus éligible. Elle a donc perçu 50% du montant de 2017 soit 9 489.41€ en garantie avant de sortir du dispositif en 2019.

Le fonds d'aide à la réforme des rythmes scolaires s'éteint au 1^{er} septembre 2018, la commune ayant fait le choix de ne pas poursuivre le rythme scolaire sur 4.5 jours. Le solde de l'année scolaire 2017-2018 perçu en juin 2018 s'élève à 32 000 € environ.

Depuis 2018, l'Etat rembourse aux communes la TVA versée sur les dépenses d'entretien de bâtiment intégrées en fonctionnement. Il s'agit du fonds de compensation de TVA perçu jusqu'à présent uniquement au titre des dépenses réalisées en investissement. Pour les dépenses réalisées en 2016 versées sur 2018, le montant s'élève à environ 11 000 €.

d) Autres produits de gestion courante

Cette catégorie de recettes regroupe les recettes des revenus des immeubles et le remboursement des budgets annexes à la ville. En 2018, le CCAS n'a

pu faire de remboursement à la ville compte tenu de son résultat 2017. Pour mémoire, en 2017, il s'élevait à 80 000€.

2. Les autres recettes

a) Les produits financiers

Les produits financiers de la commune sont en baisse et correspondent au remboursement des intérêts de 2 prêts par le budget annexe de la RCAVB à la ville pour la construction de l'extension du Briscope.

b) Les produits exceptionnels

Ils sont de 878 159.78 €, en baisse par rapport à 2017. En 2017, la commune a perçu des recettes d'assurance liée à un épisode de grêle qui avait endommagé la toiture du groupe scolaire Jacques Cartier pour un montant d'environ 60 000 €.

En 2018, les recettes de cession s'élèvent à environ 837 000 € (contre 832 000 € en 2017) dont principalement la vente d'un terrain sur le quartier de la Gare pour la construction du siège social de l'OPAC du Rhône.

Le produit des cessions, bien que titré en fonctionnement, est assimilable à une recette d'investissement

c) Les atténuations de charges

Ces recettes correspondent aux remboursements d'assurance perçus par la commune en cas d'arrêt pour accident du travail, maladie professionnelle ou longue maladie. Elles sont en baisse par rapport à 2017 (-4.59%).

II. La section d'investissement

A. Les principales dépenses réelles d'investissement

TYPE DE DEPENSES	TYPE	OPERATION	Total
OPERATION REELLE	DEPENSES EN PHASE D'ETUDE	RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN	16 913,40
		AMENAGEMENT STADE COMPLEXE MINSSIEUX	3 200,00
	DEPENSES ENGAGEES SUR 2018	RESTRUCTURATION GYMNASSE MINSSIEUX	1 930 776,04
		REQUALIFICATION QUARTIER DE LA GARE	128 081,83
		REMBLAI PISCINE	115 091,69
		REQUALIFICATION URBAINE CENTRE VILLE	94 184,91
		ORU DES PEROUSES	84 000,00
		AQUISITION FONCIER BATI : PLATEFORME EMPLOI	54 333,60
		PLAN DE PROPRIETE URBAINE	47 158,20
		MONUMENTS PATRIMONIAUX	45 537,60
		VIDEOPROTECTION	43 993,08
		AMENAGEMENT COMPLEXE MINSSIEUX	26 813,69
		SECURITE	26 074,12
		OPERATION FACADES	21 131,92
		ACCESSIBILITE HANDICAP	14 565,19
		PLAN LOCAL D'URBANISME	5 934,00
		AQUISITION FONCIER BATI : LOCAL GIRAUDIERE	4 959,00
		AMENAGEMENT AIRE DE JEUX	4 752,00
		ALIGNEMENTS	3 594,00
		AQUISITION FONCIER NON BATI	1 247,76
		MODE DOUX	561,60
	FACADES DU BRISPORT	336,00	
	DEPENSES RECURRENTES	SUBVENTION EQUIPEMENT	596 126,74
		MATERIEL /MOBILIER / SIGNALETIQUE	179 474,25
		ENTRETIEN BATIMENT	163 538,37
		INFORMATIQUE / TELEPHONIE	92 646,98
		ECLAIRAGE PUBLIC	53 321,82
		DIVERS	38 424,10
		VEHICULE	21 298,76
		SUBVENTION EAUX PLUVIALES	20 549,46
		ESPACES VERTS	19 165,62
		ENTRETIEN PARKING	12 150,72
	Total OPERATION REELLE		3 869 936,45
DETTE	DEPENSES ENGAGEES SUR 2018	REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	757 902,46
Total DETTE		757 902,46	

B. Les principales recettes réelles d'investissement

TYPE DE RECETTES	TYPE	OPERATION	Total
RECETTE PROPRE	REELLE	CESSION	837 007,00
		SUBVENTION	547 267,00
		FCTVA	338 665,02
		TAXE D'AMENAGEMENT	253 951,05
		AMENDES DE POLICE	229 448,00
		REMBOURSEMENT CCVG TRAVAUX CENTRE VILLE	1 242,34
		CAUTION	395,00
	Total REELLE		2 207 975,41

1. Les recettes de cession

Les recettes de cession sont considérées dans cette analyse comme des recettes d'investissement. Pour rappel, une grosse cession a été enregistrée en 2018 : la vente d'un terrain sur le secteur de la

Gare pour la construction du siège social de l'OPAC pour environ 790 000€.

2. Subventions perçues

La commune a perçu plusieurs subventions en 2018 pour les investissements réalisés parmi lesquelles on retrouve :

- 250 000 € de la Région pour l'acquisition du local de la plateforme emploi
- 110 000 € du Département pour l'acquisition du local de la halte-garderie « La Câlinerie »
- 80 000 € du Département pour la rénovation de la salle de spectacle
- 64 500 € du Département pour l'acquisition du local de la Giraudière accueillant le service Inter'ludes

3. FCTVA

Le FCTVA a pour vocation de compenser la TVA supportée par les collectivités territoriales sur certaines de leurs dépenses d'équipement. Il est égal à 16.404 % du montant TTC de la dépense et est versé avec un décalage de deux ans. La Ville a ainsi perçu en 2018 le remboursement de la TVA acquittée sur les dépenses d'équipement 2016 à hauteur de 338 665.02 €.

4. La taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement est perçue par les communes lors d'une construction nouvelle (y compris les extensions de bâtiments existants), sur la commune, elle s'élève pour l'année 2018 à 253 951.05€.